FOIRE AUX QUESTIONS

À quel moment vais-je recevoir mes bacs bruns?

Chaque résidence recevra, dans la semaine du 16 mars 2015, un bac roulant de 240 L ainsi qu'un mini bac de cuisine de 7 L. Une trousse de départ, insérée dans le mini bac, vous sera également remise afin de vous guider. Quant aux multilogements, le nombre de bacs de 240 L ou de 360 L requis sera déterminé selon leurs besoins respectifs.

Quand débute la collecte des bacs bruns?

La première collecte aura lieu mercredi le 1er avril prochain.

Je composte déjà à la maison, pourquoi devrais-je participer à la collecte des matières organiques?

Vous utilisez un composteur domestique et c'est très bien. Par contre, il y a beaucoup de matières organiques que vous ne pouvez pas déposer dans votre composteur. Pensons aux viandes, produits laitiers, friandises, cartons souillés d'aliments, os, etc. Toutes ces matières et plus encore peuvent être revalorisées grâce à la collecte des matières

Vais-je pouvoir me procurer le compost résultant de la collecte?

La Municipalité distribuera gratuitement du compost en vrac lors des journées À chacun son arbre les 20 et 23 mai 2015 qui se tiendront à l'écocentre (quantité limitée par résidence).

Pour loules autres guestions?

Communiquez avec la Municipalité au 450 623-1072 ou visitez le www.sjdl.qc.ca.

FRÉQUENCE DE COLLECTE **DU BAC BRUN**

La collecte du bac brun sera effectuée :

- 1 fois par semaine, du mois d'avril au mois de novembre
- 2 fois par mois en décembre
- 1 fois par mois pendant les mois de ianvier, février et mars

Un calendrier des collectes vous sera remis avec la trousse de départ que vous recevrez dans votre bac à la mi-mars.

Placez le bac roulant en bordure de la rue, avant 7 h le matin de la collecte ou après 18 h la veille.

Suivez-nous sur Facebook:



La collecte des matières organiques DÉBARQUE À SAINT-JOSEPH-DU-LAC!

LEBAC











Mot du maire



À tous les Joséphois et Joséphoises,

D'emblée, je tiens à vous remercier pour votre précieuse collaboration dans le cadre de la gestion des matières résiduelles, tant pour votre participation aux collectes des matières recyclables que de votre apport volontaire à l'écocentre

Ceci étant dit, nous croyons que nous pouvons tous faire

plus afin de détourner davantage de matieres residuelles de l'enfouissement et améliorer collectivement notre environnement. En effet, beaucoup trop de détritus finissent encore leur vie dans les sites d'enfouissement. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé, cette année, d'amorcer le déploiement de la collecte des matières organiques aux côtés des traditionnelles collectes.

La collecte à trois (3) voies sera extrêmement bénéfique pour l'ensemble de la collectivité. Non seulement en matière de lutte aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi parce qu'elle nous permettra de diminuer de façon significative les matières qui vont à l'enfouissement ce qui occasionnera un impact économique important à moven terme.

Si l'implantation de la collecte des matières organiques résulte de la volonté du conseil de poursuivre son engagement et son leadership en matière d'environnement, ce projet répond avant tout aux attentes des citoyens et citoyennes joséphois qui nous ont signifié qu'ils espéraient davantage d'actions de la part des élus municipaux en matière d'environnement et de gestion des matières résiduelles.

Par ailleurs, afin de bien vous renseigner sur les bonnes pratiques pour récupérer les matières organiques et vous permettre de générer plus facilement les matières résiduelles que vous produisez au quotidien, il nous fait plaisir aujourd'hui de vous présenter ce tout nouveau guide. Véritable outil d'information, il vise notamment à améliorer notre performance de réduction du volume de déchets enfouis, mais aussi à rallier la population à cette importante démarche dont le succès repose en grande partie sur une bonne mobilisation.

En ce sens, nous vous invitons à prendre part, tout comme nous, à ce grand virage vert et à nous aider à faire de notre belle municipalité, un lieu plus respectueux de l'environnement.

Ensemble, nous pouvons être fiers de contribuer à un environnement meilleur pour le bien-être des générations futures et pour le développement durable.

Benoit Proulx

Maire de Saint-Joseph-du-Lac

QU'EST-CE QUE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES?

La collecte des matières organiques consiste à séparer et à récupérer les résidus alimentaires et les résidus verts (feuilles mortes, tontes de gazon, etc.) dans le bac brun conçu à cet effet. Ces matières, détournées de l'enfouissement, sont alors dirigées vers un site de compostage pour être revalorisées.

La gestion des matières résiduelles se divise ainsi en 3 collectes distinctes :

1° COLLECTE : les matières organiques (bac brun)

2º COLLECTE: les matières recyclables (bac bleu)

3° COLLECTE : les ordures ménagères (poubelle ou bac vert)

OBJECTIF

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac voue un intérêt prioritaire à la protection de l'environnement et c'est pourquoi le conseil municipal s'est fixé comme objectif de réduire de 500 tonnes (21 %) sa quantité de déchets acheminés vers les sites d'enfouissement en 2015. D'ici 2019, la Municipalité espère ainsi valoriser 50 % des matières résiduelles actuellement éliminées. Chaque année, les Joséphoises et Joséphois produisent plus de 2 850 tonnes de déchets.

Le succès de cette collecte repose donc sur votre participation.



Parliciper, c'est simple!

Il suffit de mettre vos résidus alimentaires dans le bac brun. *On s'occupe de le ramasser.*

POURQUOI PARTICIPER À LA COLLECTE?

Pour faire notre part Pour limiter

Saviez-vous que l'enfouissement des matières organiques sera interdit par le gouvernement du Ouébec en 2020?

Il ne reste donc que quelques années aux municipalités et villes québécoises pour se conformer aux exigences gouvernementales.

En tant que Municipalité soucieuse d'un environnement plus vert, il nous faut donc dès lors redoubler d'efforts pour contribuer à l'atteinte de cet ambitieux objectif visant à contrer les changements climatiques. Le compostage devient alors la voie naturelle à privilégier.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise dès 2020 l'enfouissement d'une seule matière résiduelle : le résidu ultime (matière non recyclable et non valorisable).

l'enfouissement

45 % des matières résiduelles produites par les ménages sont compostables. En participant collectivement à la collecte des matières organiques, d'importantes quantités seront ainsi détournées de l'enfouissement.

LE CONTENU de notre poubelle

4 % déchets ultimes 14 % matières valorisées à l'écocentre

37 % matières recyclables

45 % matières organiques

WANTER OF THE NATIONAL PROPERTY OF THE NATIONA

3 Pour réduire la pollution

Les matières organiques enfouies sont soumises à une décomposition qui génère des biogaz qui contribuent à l'effet de serre. En utilisant le bac brun pour récupérer nos résidus alimentaires, nous réduisons ainsi la charge polluante des lieux d'enfouissement et nous contribuons à l'amélioration de la qualité des sols.

Le compostage produit (20) fois moins de gaz à effet de serre (GES) que l'enfouissement.

> Une hausse du taux de revalorisation des matières résiduelles de 32.5 % à 50 % équivaut à une réduction de 70 à 80 mégatonnes (Mt) de la quantité de CO2 qui serait nécessaire pour produire un effet de réchauffement similaire.

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le bac brun

Type et format du bac brun

Un bac brun roulant de 240 L sera livré à chaque résidence.

À qui appartient le bac brun?

Le bac brun est la propriété de la municipalité et est lié à la résidence. Ainsi, en situation de changement d'occupant, les bacs doivent être laissés sur place.

Puis-je obtenir un second bac?

Pour recevoir un second bac brun, communiquez avec la Municipalité à info@sjdl.gc.ca ou en téléphonant au 450 623-1072.

Oue faire en cas de bris?

La réparation du bac est assurée sans frais par la Municipalité. Pour signaler un bris, contactez le Service des travaux publics.

Où vont les matières organiques collectées?

Les matières organiques collectées sont acheminées vers le site de compostage autorisé de Mironor à Brownsburg-Chatham où elles sont transformées naturellement en compost. Le compost ainsi produit est ensuite vendu à des agriculteurs, à des entrepreneurs et à des municipalités pour l'aménagement et l'entretien d'espaces verts.



🤝 Conseil pralique

Le bac roulant doit être placé à l'extérieur, près de la maison, à un endroit facile d'accès en toutes saisons.

Le mini bac de cuisine



Comment l'utiliser?

L'utilisation du mini bac de cuisine vous permettra d'accumuler plus facilement les matières générées durant la journée. Une fois plein (ou au besoin), il vous suffit alors de transvider son contenu dans le bac brun placé à l'extérieur. De petite dimension et hermétique, le bac brun s'entrepose facilement sous l'évier, dans une armoire ou même sur le comptoir.

Lors de la préparation de vos repas, enveloppez vos pelures de fruits ou de légumes et vos résidus alimentaires dans du papier journal et déposez le tout à l'intérieur du mini bac. Vous pouvez également préalablement placer un sac en papier dans le mini bac avant d'y jeter vos résidus. Cette technique, bien que facultative, facilite grandement l'entretien de vos bacs en plus de limiter considérablement les odeurs.

Les sacs de plastique, même s'ils sont compostables, ne sont PAS autorisés pour les résidus alimentaires parce qu'ils ne se distinguent pas des autres types de sacs plastifiés.





🤛 Conseil praligue

Rincez le mini bac chaque fois que vous le videz de son contenu.

S'Y RETROUVER!

Résidus organiques

Collecte hebdomadaire tous les mercredis dès le 1er avril.



- Fruits et légumes
- Pain, pâtes et produits céréaliers
- Gâteaux et sucreries
- Produits laitiers
- Sachets de thé et marc de café
- Oeufs et coquilles d'oeuf
- Viandes et volailles (incluant les os)
- Poissons et fruits de mer
- Noix et coquilles de noix
- Ingrédients de cuisson, fines herbes, épices
- Croustilles, maïs soufflé
- Condiments et confitures
- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte (huiles de cuisson, vinaigrettes et sauces)



RÉSIDUS DE JARDIN

- Plantes et mauvaises herbes
- Feuilles, chaume et paillis
- Brindilles et branches de petits arbustes
- Rognures de gazon (La Municipalité encourage l'herbicyclage)

AUTRES MATIÈRES ACCEPTÉES

- Papiers, journaux et cartons souillés
- Essuie-tout et mouchoirs
- Emballages de nourriture non plastifiés (ex.: sacs en papier pour pommes de terre, farine, sucre, etc.)
- Nourriture pour animaux
- Assiettes en carton non ciré
- Cendres refroidies

Matières recyclables

Collecte un jeudi sur deux.

PAPIER ET CARTON

- Journaux, circulaires, revues
- Livres et annuaires téléphoniques
- Papiers, enveloppes, sacs en papier
- Cartons à oeufs
- Rouleaux en carton
- Papier d'emballage non métallique
- Cartons de lait et de ius

MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Cannettes
- Papier et contenants d'aluminium
- Bouchons et couvercles
- Objets de métal (poids inférieur à 2,2 kg, volume inférieur à 4 L)

PLASTIQUE

- Tous les contenants de plastique identifiés par les codes 1, 2, 3, 4, 5 et 7
- Bouteilles de boissons gazeuses
- Bouteilles d'eau
- Pots à fleurs
- Sacs d'épicerie en plastique
- Emballages de produits
- Pellicules de plastique (sacs de lait rincés, sacs de légumes surgelés, sacs à pain, sacs à sandwich, sacs de nettoyage à sec)

VERRE

• Tous les contenants de verre

Ordures

Collecte un jeudi sur deux en alternance avec la collecte des matières recyclables à compter du 1er avril.

- Couches et serviettes hygiéniques
- Litière souillée
- Papier ciré (ex. : contenant de crème glacée)
- Emballages cirés pour la viande ou le fromage
- Soie dentaire
- Plastique (code 6)
- Charpie de sécheuse
- Poterie
- Styromousse
- Boyaux d'arrosage
- Miroirs et vaisselle brisés
- Ampoules électriques

*NOTE: Les réfrigérateurs, les climatiseurs, les télévisions et les appareils électroniques ne sont pas acceptés dans la collecte des ordures ménagères.

Les encombrants

ÉCOCENTRE

4085, chemin d'Oka, 450 623-1072, www.sjdl.qc.ca

RDD

 Produits corrosifs, explosifs, inflammables et toxiques (acides, huiles, colles, peintures, piles usagées)

MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

- Appareils photo
- Ordinateurs
- Imprimantes
- Cartouches d'encre
- Micro-ondes
- Téléviseurs
- Cellulaires

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

- Agrégats de moins de 40 cm de diamètre (résidus de pierres, d'asphalte ou de béton)
- Bois
- Portes et fenêtres
- Panneaux de plâtre
- Couvre-plancher

AUTRES

- Vêtements et textiles
- Pneus

Autres

VIEUX MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS

Le Grenier populaire des Basses-Laurentides

ramasse sans frais vos meubles usagés, vos divans, matelas, ainsi que vos électroménagers.

Contactez l'organisme au 450 623-5891.

Quant aux réfrigérateurs et congélateurs encore fonctionnels qui ont plus de dix ans, **Hydro-Québec** se charge d'éliminer les appareils de facon

Pour infos : 1 855 668-1247 ou www.recvc-frigo.com

VIEUX VÊTEMENTS, LIVRES, JOUETS OU VAISSELLE

Le Comité d'action sociale de Saint-Joseph-du-Lac s'occupe de les redistribuer aux gens dans le besoin.

Pour infos : 450 473-2440

responsable.

